

Assemblée ordinaire tenue le 3 mai 2013 à 19h30, à la salle du centre communautaire, à laquelle sont présents :

Madame Doris Larose, monsieur Gilles Payer, monsieur Robert Bélanger, monsieur Gaétan Lalande, monsieur Daniel Berthiaume et madame Nicole Tousignant.

Sous la présidence de Monsieur le maire, David Pharand

Madame Claire Dinel, directrice générale, était aussi présente

13-05-17068 Ouverture de l'assemblée

Il est **résolu** unanimement

Que,

L'assemblée soit ouverte à 19h40.

Adopté

13-05-17069 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est **résolu** unanimement

Que,

L'ordre du jour est accepté en laissant les varia ouverts.

Adopté

13-05-17070 Lecture et adoption du procès-verbal du 5 avril 2013

Il est **résolu** unanimement

Que,

La lecture du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 5 avril 2013 soit exemptée et que ledit procès-verbal soit adopté tel que déposé.

Adopté

FINANCES

13-05-17071 Lecture et adoption des comptes du mois d'avril 2013

Il est **résolu** unanimement

Que,

La lecture des comptes du mois d'avril 2013 au montant de 104 356.18\$, qui proviennent de la liste sélective des déboursés, chèques no 16718 à 16771 et prélèvements no 3266 à 3287 ainsi que la liste des frais de déplacement et autres dépenses payées à même les salaires au montant de 897.67\$, soit exemptée et que le maire et la directrice générale soient autorisés à en faire le paiement.

Que,

Les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation de pouvoir et qui sont incluses dans cette liste, soient par la même occasion approuvées.

Adopté

Dépôt du rapport des salaires nets et autres rémunérations du mois d'avril 2013

Le rapport des salaires nets et rémunérations diverses du mois d'avril 2013 est déposé au conseil pour considération pour une dépense totale de 35 712.55\$

Certificat du secrétaire-trésorier

Je, Claire Diné, secrétaire-trésorière, directrice générale, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au paiement des comptes du mois d'avril 2013.

Claire Diné, dir.

Claire Diné, dir.-gén.

13-05-17072 Dépôt du rapport des revenus et dépenses au 26 avril 2013

Il est **résolu** unanimement

Que,

Le rapport des revenus et dépenses au 26 avril 2013 soit accepté sujet à contrôle par le vérificateur des livres.

Adopté

13-05-17073 Dépôt du rapport comparatif-comptable des revenus et dépenses au 31 mars 2013

CONSIDÉRANT l'article 176.4 du Code municipal du Québec, la directrice générale doit déposer, lors d'une séance du conseil, deux états comparatifs;

En conséquence,

Il est **résolu** unanimement

Que,

Le dit rapport comparatif des revenus et dépenses au 31 mars 2013 soit accepté.

Adopté

PÉRIODE DE QUESTIONS

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de quinze minutes est consacrée aux questions des Contribuables.

ADMINISTRATION

Correspondance

***Le détail de la correspondance du mois d'avril 2013 apparaît en annexe III dans un document intitulé « Correspondance assemblée du 3 mai 2013 »

13-05-17074 Demande d'appui – Projet d'implantation d'un CPE dans la municipalité de Ripon

CONSIDÉRANT l'appel de projets pour la création de 15 000 places subventionnées dans les services de garde éducatifs à l'enfance au cours des trois prochaines années, lancé par la ministre de la Famille, madame Nicole Léger, le 7 février 2013;

CONSIDÉRANT le projet d'implantation d'un CPE a été soumis à la municipalité de Ripon à l'automne 2012 ;

CONSIDÉRANT l'importance pour la municipalité de Ripon, que ce projet se réalise;

Il est **résolu** unanimement

Que,

Conseil de la municipalité de Duhamel appui le projet d'implantation d'un CPE dans la municipalité de Ripon ;

Adopté

13-05-17075 Embauche de l'adjointe administrative au greffe

CONSIDÉRANT l'appel de candidature au poste d'adjointe administrative au greffe;

CONSIDÉRANT le rapport d'évaluation des candidatures par le comité de sélection recommande l'embauche de madame Nathalie Brunet ;

Il est **résolu** unanimement

Que,

Le Conseil de la municipalité de Duhamel accepte la recommandation du comité de sélection et retient la candidature de madame Nathalie Brunet pour le poste d'adjointe administrative au greffe, conformément à la convention collective, classe 8 échelons 4 ;

Adopté

13-05-17076 Maintien du poste de coordonnatrice en loisirs, culture et tourisme

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale de maintenir madame Martine Caron au poste de coordonnatrice en loisirs, culture et tourisme ;

CONSIDÉRANT le dépôt des descriptions de tâches de la coordonnatrice en loisirs, culture et tourisme ;

Il est **résolu** unanimement

Que,

Le Conseil accepte la recommandation de la directrice générale et embauche madame Martine Caron au poste de coordonnatrice en loisirs, culture et tourisme, conformément à la convention collective, classe 2 échelons 3 ;

Adopté

13-05-17077 Règlement 2013-02 « Politique de dons et aides financières

ATTENDU QUE la Municipalité désire adopter une politique de dons et d'aide financière et ce, conformément à l'article 91 de la Loi sur les compétences municipales ;

ATTENDU QU' il est de notre devoir d'assurer une vie sociale et culturelle intéressante à notre population :

ATTENDU QUE les clubs et associations contribuent au développement de notre communauté et assurent, par leurs nombreuses activités, de retombées économiques essentielles au maintien des services commerciaux offerts sur notre territoire :

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite supporter

- Les organismes qui prêtent assistance à nos personnes défavorisées ou dans le besoin
- Les clubs et associations de la Municipalité voués aux activités récréatives, sportives, culturelles et touristiques sur le territoire de la Municipalité
- La formation académique, culturelle et sportive des jeunes de Duhamel
- Toute initiative locale qui contribuera aux mieux-être de notre communauté et qui s'inscrit dans notre vision d'un développement durable

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été donné lors de l'assemblée ordinaire du 1^{er} février 2013 :

Il est **résolu** unanimement

Que,

Le règlement portant le numéro 2013-02 et intitulé « Politique de dons et aides financières » soit et est adopté ;

QUE,

Ce règlement soit annexé au livre des procès-verbaux comme s'il était ici au long reproduit.

Adopté

13-05-17078 Versement de dons et d'aides financières

CONSIDÉRANT les demandes de dons et d'aides financières suivantes à savoir :

Club Quad Petite-Nation
Club Skira
Les Maraudeurs
CR3A
Banque alimentaire de la Petite-Nation
Association des propriétaires du Lac Gagnon
Club de boxe et spinning de la Petite-Nation

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont analysé chacune des demandes ;

En conséquence,

Il est **résolu que** ;

Le Conseil autorise les versements de dons et d'aides financières suivants :

250\$ au CR3A (Conseil Régional Troisième Âge Papineau)
150\$ à la Banque Alimentaire de la Petite-Nation et un montant de 100\$ réservé pour la confection des paniers de Noël 2013
400\$ au club Quad de la Petite-Nation
400\$ au Club Les Maraudeurs
400\$ au Club Skira
1 700\$ à l'Association des propriétaires du Lac Gagnon, 1,200\$ sert à couvrir les frais exigés dans l'entente signée conjointement avec la SEPAQ ;
50\$ au Club de Boxe et Spinning de la Petite Nation

Adopté

13-05-17079 Commandite dans le cadre du 125^e anniversaire de Duhamel – achat des signets promotionnels et coût du cocktail

Considérant la demande du comité organisateur du 125^e anniversaire de Duhamel voulant que la municipalité commandite l'achat des signets souvenirs ainsi que le coût du cocktail qui sera offert lors du souper d'ouverture des festivités qui se tiendra le 25 mai prochain ;

Il est **résolu** unanimement

Que,

Le Conseil de la municipalité de Duhamel accepte la demande de commandite et offre la somme de 1 000\$ pour l'achat des signets souvenirs et le paiement du coût du cocktail qui sera offert lors du souper du 25 mai prochain.

Adopté

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Rapport du comité : Le Conseiller responsable dépose le rapport du département de sécurité publique.

13-05-17080 Vente du camion autopompe – résultat de l'appel d'offres

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public concernant la vente du camion autopompe 1991 ;

CONSIDÉRANT l'unique offre déposée par Vitrierie Montpellier au montant de 1 500\$;

CONSIDÉRANT que le Conseil s'est réservé le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des offres reçues ;

Il est **résolu**

Que,

Le conseil refuse l'offre de 1 500\$ de Vitrierie Montpellier pour l'achat du camion autopompe 1991.

Adopté

13-05-17081 Résolution 13-04-17052 à abroger

CONSIDÉRANT que le coût de la formation pour le monitoring est de 680\$ par participant et que le Conseil avait autorisé la participation de 2 pompiers ;

CONSIDÉRANT que le comité de sécurité incendie suite à l'information obtenue sur le coût de la formation recommande d'abroger la résolution ;

Il est **résolu** unanimement

Que,

Le Conseil de la municipalité appuie la recommandation du comité de sécurité incendie et abroge la résolution 13-04-17052 concernant la formation de 2 pompiers au cours sur le monitoring ;

Adopté

VOIRIE

Rapport du comité : Le Conseiller responsable dépose le rapport mensuel du département des travaux publics.

13-05-17082 MANDAT POUR CINQ ANS À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES (CHLORURE DE SODIUM)

ATTENDU QUE la Municipalité de Duhamel a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

ATTENDU QUE l'article 14.7.1 du *Code municipal* :

- permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précise que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement*, adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ, pour les cinq (5) prochaines années;

Il est **résolu** unanimement

QUE, le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si réitéré au long;

QUE, la Municipalité confirme, comme les lois le permettent, son adhésion à ce regroupement d'achats géré par l'UMQ pour cinq (5) ans, soit jusqu'au 30 avril 2018 représentant le terme des contrats relatifs à la saison 2017-2018;

QUE, pour se retirer de ce programme d'achat regroupé, la Municipalité devra faire parvenir une résolution de son Conseil à cet effet, et ce, au moins trente (30) jours avant la date de publication de l'appel d'offres public annuel;

QUE, la Municipalité confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un contrat d'achat regroupé du chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Municipalité, pour les appels d'offres couvrant les saisons 2013-2014 à 2017-2018 inclusivement;

QUE, si l'UMQ adjudge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

QUE, pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à lui fournir les quantités de chlorure de sodium dont elle aura besoin, en remplissant à chaque année la fiche d'information et en la retournant à la date fixée;

QUE, la Municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacun des participants. Pour la saison 2013-2014, ce pourcentage est fixé à 0,9% pour les municipalités membres de l'UMQ et à 1,5% pour les municipalités non membres de l'UMQ. Pour les saisons subséquentes, ces pourcentages seront fixés annuellement et précisés dans le document d'appel d'offres;

QU'UN exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

Adopté

13-05-17083 ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT – DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 90 000\$ ET UN EMPRUNT DE 90 000\$ POUR LA RÉFECTION DU CHEMIN DE LA Côte Jaune

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire de procéder à des travaux de réfection et d'amélioration d'une partie du chemin de la Côte Jaune, sur environ 100 mètres ;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil, tenue le 5 avril 2013;

Il est **résolu** unanimement

Que le règlement portant le numéro 2013-03 et intitulé : Règlement décrétant les travaux de réfection et d'amélioration d'une partie du chemin de la cote jaune, sur une distance de plus ou moins 100 mètres, décrétant une dépense de 90 000\$ et un emprunt n'excédant pas 90 000\$ à cette fin et appropriant en réduction des subventions ou immobilisations estimées à 22 500\$, soit adopté ;

QUE,

ce règlement soit annexé au livre des procès-verbaux comme s'il était ici au long reproduit.

Qu'

une procédure de registre sera tenue le 17 mai 2013 et que les Contribuables concernés par ce règlement d'emprunts en seront informés ;

Adopté

13-05-17084 Demande de l'intervention du MTQ – sécurité de l'intersection de la Route 321 et du chemin du Lac Doré Sud

Considérant la résolution 11-04-16283 qui avait pour but de corriger les problèmes liés à la visibilité et la sécurité des usagers de la route 321 à la hauteur du chemin Lac Doré Sud ;

Considérant que le MTQ avait répondu à la municipalité en date du 10 août 2011 que suite à l'analyse de la demande, des travaux de débroussaillage du fossé avaient été réalisés dans un premier temps et qu'une intervention permettant d'améliorer la visibilité (coupe de roc) devait se réaliser dans un

deuxième temps et à même la planification quinquennale du Ministère, en fonction de l'ensemble des priorités et des budgets alloués ;

Considérant l'appel logé auprès de madame Sophie Jacob, au service des inventaires du MTQ, le 6 août 2012 afin de connaître l'avancement du dossier et que la réponse obtenue était que les travaux de la deuxième phase n'était pas encore inclus dans leur planification annuelle ;

Considérant qu'il y a lieu de réitérer notre demande auprès du ministère afin que ce problème de visibilité reconnue par le ministère soit considéré dans la planification annuelle 2013 ;

Il est **résolu** unanimement

Que,

Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

Que,

Le Conseil de la municipalité de Duhamel réitère la demande concernant la visibilité et la sécurité des usagers de la route 321 à la hauteur du chemin Brébeuf et du chemin Lac Doré Sud en direction nord ;

Adopté

HYGIÈNE DU MILIEU

Rapport du comité : Le conseiller responsable dépose le rapport mensuel du département d'hygiène du milieu.

13-05-17085 Achat regroupé des composteurs domestiques et participation financière

CONSIDÉRANT l'objectif du Conseil de la municipalité d'atteindre une réduction de plus de 60% des matières putrescibles qui se retrouvent dans nos ordures ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a obtenu des compensations pour les matières recyclables ;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire participer financièrement à l'achat des composteurs domestiques dans le but d'atteindre ses objectifs d'ici 2015 ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a mis en place un programme d'achat regroupé de machines à terre ;

En conséquence,

Il est **résolu** unanimement

Que,

Le Conseil de la municipalité octroi une aide financière à nos Citoyens, équivalente à 50% du coût payé, jusqu'à concurrence de 35\$, pour l'achat d'un composteur par immeuble;

Adopté

13-05-17086 PARTICIPATION À LA SEMAINE DE RÉCUPÉRATION DU MATÉRIEL INFORMATIQUE ET ÉLECTRONIQUE DANS LES MUNICIPALITÉS DE LA MRC EN MAI 2013

ATTENDU que conformément aux priorités ciblées dans le plan d'action du comité de suivi du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC pour l'année 2013, il a été convenu d'organiser en mai une « Semaine de récupération du matériel informatique et électronique »;

ATTENDU que l'activité a été présentée au conseil des maires de mars afin de lancer l'invitation aux municipalités;

ATTENDU que la municipalité de Duhamel juge important de participer à cette activité qui s'inscrit dans une perspective de développement durable;

ATTENDU qu'afin d'assurer la participation de la municipalité à la semaine de récupération du matériel informatique et électronique, celle-ci doit s'impliquer dans l'organisation de l'activité et prévoir certaines dispositions (voir lettre de la MRC ci-jointe et faisant partie intégrante de la présente résolution);

Il est résolu unanimement

QUE :

La municipalité de Duhamel confirme à la MRC sa participation à la semaine de récupération du matériel informatique et électronique;

QUE :

La municipalité organise l'activité sur son territoire aux dates et aux endroits suivants :

- Les samedis 4, 11, 18 et 25 mai 2013 de 10h00 à 16h00
- À l'écocentre situé au, 3605 chemin du Lac Gagnon Est
- Notre préposé, monsieur Richard Clément sera présent pour accueillir les contribuables

ET QUE :

Copie de la présente résolution soit acheminée à la MRC de Papineau pour qu'elle puisse colliger ces informations en vue de la planification et la tenue de l'événement.

Adopté

13-05-17087 Dossier 1400-17-8830 – infraction au règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées

CONSIDÉRANT l'avis d'infraction émis aux propriétaires du dossier 1400-17-8830 à l'effet que son système de traitement des eaux usées est non conforme et présente des signes de pollution ;

CONSIDÉRANT que les propriétaires n'ont pas donné suite à cet avis ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 25 de la Loi sur les compétences municipales, la municipalité peut aux frais du propriétaire faire installer un système d'installation septique conforme et que la somme due suite à l'intervention est assimilée à la taxe foncière ;

En conséquence,

Il est **résolu** unanimement

Que,

Le Conseil de la municipalité autorise l'application de l'article 25 de la Loi sur les compétences municipales et enjoint le département d'urbanisme et d'environnement à entamer les démarches nécessaires à ce que des travaux d'installation d'un système septique soit entrepris sur la propriété du 1400-17-8830;

Que,

La somme due suite à l'exécution des travaux soit ajoutée au compte de taxes de la propriété et assimilée à la taxe foncière ;

Adopté

URBANISME

Rapport du comité : Le Conseiller responsable dépose le rapport mensuel du département d'urbanisme.

13-05-17088 Demande de dérogation mineure – 4758 chemin du Lac-Gagnon Ouest

ATTENDU la demande du propriétaire du 4758 chemin du Lac-Gagnon Ouest à l'effet de déplacer le chalet existant à l'intérieur de la marge de recul de 20 mètres tout en respectant la bande de protection riveraine de 15 mètres;

ATTENDU que la demande vise aussi dans une deuxième phase la construction d'un agrandissement toujours dans la marge de recul de 20 mètres tout en respectant la bande de protection riveraine de 15 mètres ;

Il est **résolu** unanimement

Que,

Suite à la recommandation du CCU le conseil accepte le projet avec les considérations suivantes à savoir :

Le propriétaire devra déposer

- un certificat d'implantation pour l'ensemble de son projet avant l'émission du permis ;
- Un rapport certifié du bon fonctionnement du système septique par une personne compétente en la matière
- Remplacer les arbres qui seront abattus;
- Renaturaliser la bande riveraine selon le règlement en vigueur
- Respecter la bande riveraine de 15 mètres
- Terminer les travaux au plus tard à l'été 2016

Adopté

13-05-17089 Demande d'appui – achat d'une partie du terrain appartenant au Ministère des Ressources naturelles

Considérant la demande d'appui présenté par les propriétaires du 4552 chemin du Lac-Gagnon Ouest pour l'achat d'une partie de terrain, localisée derrière leur terrain et appartenant au ministère des Ressources Naturelles ;

Considérant la recommandation du CCU à l'effet d'appuyer cette demande conditionnelle à l'engagement des services d'un arpenteur permettant de définir les droits de propriété, dudit terrain ;

Il est **résolu** unanimement

Que,

Suite aux recommandations du CCU, le conseil de la municipalité de Duhamel appui la demande d'achat d'une partie de terrain appartenant au ministère des Ressources Naturelles, par les propriétaires du 4552 chemin du Lac-Gagnon Ouest ;

Adopté

13-05-17090 Demande de permis dans le cadre du PIIA – 1831 rue Principale « le restaurant le Madorick »

Considérant la demande de permis présenté par les propriétaires du 1831 rue Principale ;

Considérant que cette demande de permis doit au préalable se conformer aux exigences du PIIA ;

Considérant la recommandation du CCU à l'effet d'autoriser l'émission du permis ;

Il est **résolu** unanimement

Que,

Le Conseil de la municipalité autorise l'inspecteur municipal à délivrer le permis de rénovation demandé à l'effet de permettre le remplacement des fenêtres et de la porte d'entrée du 1831 rue Principale.

Adopté

ENVIRONNEMENT

Rapport du comité : Le Conseiller responsable dépose le rapport mensuel du département d'urbanisme.

13-05-17091 Mise en place de la gestion intégrée de l'habitat du castor sur le territoire de la municipalité de Duhamel

CONSIDÉRANT le projet de gestion intégrée de l'habitat du castor sur le territoire de la municipalité, présenté par madame Corine Dubois, éco conseillère ;

CONSIDÉRANT que ce plan d'action vise à assurer une surveillance constante des barrages à castors sur le territoire avec l'aide de personnes-ressources et du personnel de la municipalité ;

Il est **résolu** unanimement

Que,

Le Conseil de la municipalité approuve la mise en place d'une gestion intégrée de l'habitat du castor sur le territoire de la municipalité, et ce conformément au projet déposé par madame Corine Dubois, éco conseillère.

Adopté

13-05-17092 Mois de l'arbre – distribution d'arbres

Considérant que dans le cadre de l'évènement annuel « le mois de l'arbre et des forêts », la MRC de Papineau recevra du ministère des Ressources naturelles environ 4 860 arbres ;

Considérant que la municipalité de Duhamel par l'entremise de madame Corine Dubois, éco conseillère autorise l'envoi de bon de commande aux Citoyens leur permettant d'obtenir gratuitement des essences d'arbres ;

Considérant que la distribution se tiendra le 1^{er} juin au centre Communautaire ;

Il est **résolu** unanimement

Que,

La municipalité de Duhamel participe cette année à l'évènement annuel « le mois de l'arbre et des forêts » par la distribution d'arbres le 1^{er} juin prochain.

Adopté

13-05-17093 Entente – utilisation d'une rampe de mise à l'eau privée

CONSIDÉRANT que le lac Gagnon est muni de 2 rampes de mise à l'eau, dont une municipale et l'autre privée propriété des Entreprises Poliquin;

CONSIDÉRANT la demande de révision des tarifs pour la saison estivale 2013 ;

Il est **résolu** unanimement

Que,

Le Conseil de la municipalité de Duhamel autorise le maire et la directrice générale à signer pour et au nom du Conseil une entente d'utilisation d'une rampe de mise à l'eau avec les Entreprises Poliquin.

Que,

Ladite entente fait partie intégrante de la présente résolution comme-ci au long reproduit.

Adopté

DÉPARTEMENT DES LOISIRS

Rapport du comité : Le Conseiller responsable dépose le rapport mensuel du département de loisirs.

13-05-17094 Gala reconnaissance – Félicitations aux nominés

CONSIDÉRANT la mise en nomination de deux de nos bénévoles soient messieurs Gérard Bodard et Richard Chartrand ;

CONSIDÉRANT que la candidature de monsieur Gérard Bodard avait été retenue dans la catégorie *Bénévole de l'année* ;

CONSIDÉRANT que dans la catégorie *Personnalité senior de l'année* monsieur Richard Chartrand a mérité la médaille d'Or ;

Il est **résolu** unanimement

Que,

Le conseil de la municipalité félicite messieurs Gérard Bodard et Richard Chartrand pour leur nomination dans leurs catégories respectives dans le cadre du Gala de la Corporation des loisirs de la Petite-Nation ;

Que,

Dans une perspective de reconnaissance pour leurs implications bénévoles, principalement pour le développement de nos sentiers pédestres, le Conseil offre à messieurs Gérard Bodard et Richard Chartrand une paire de billets pour un des concerts de leur choix.

Adopté

Varia

Période de questions

13-05-17095 Fermeture de l'assemblée

Il est **résolu** unanimement

Que,

L'assemblée soit fermée à 20h40.

Adopté

David Pharand,
Maire

Claire Diné, gma
Directrice générale